



Demande d'aide financière aux activités sportives et artistiques

Service
Action sociale

Caf de la Charente-Maritime – 4 bis avenue Leclerc - CS 90000 - 17073 La Rochelle cedex 9

Vous êtes allocataire de la Caf de Charente-Maritime et votre enfant est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité artistique ou culturelle, pour l'année scolaire en cours.

Votre Caisse d'Allocations Familiales a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs des enfants.

Une participation sous forme d'aide non remboursable représentant 80% des frais engagés peut vous être attribuée, dans la limite de 100 € par an et par enfant, sous réserve des crédits disponibles. Sont pris en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence, de cours ou de matériel nécessaires à la pratique de l'activité dans les conditions suivantes :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à **760 € à la date de la demande**,
- Résider dans une commune qui n'attribue pas d'aide pour le même motif,
- Inscrire l'enfant dans une structure associative, municipale ou un club affilié à une fédération,
- Déposer cette demande entre le 16 Août et le 31 décembre de l'année concernée,
- L'enfant doit avoir entre 6 et 18 ans (date anniversaire dans l'année).

Votre nom et votre prénom :
Adresse :
N° allocataire :

Attestation à remplir par la structure :

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

N° de téléphone :

Structure : associative municipale Club affilié à une fédération autres (précisez) :

certifie que l'enfant : né(e) le :

est bien inscrit pour l'année : /

à l'activité suivante :

La famille a réglé la somme de : €

correspondant aux frais de :

Fait à : Signature du Responsable : Cachet obligatoire de la structure :

Le 20..

A Remplir par la famille :

Je certifie que cette activité a nécessité l'achat de :

Pour un montant de € (joindre la facture d'achat de l'équipement ou du matériel)

Avez-vous bénéficié d'une aide pour le même motif ? oui non

Si oui, précisez auprès de quel organisme : pour quel montant : €

Déclaration sur

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale – Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Certifié exact à le

Signature de l'allocataire :

Signature du (de la) conjoint(e) :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.

